

FO UDR34

Bulletin d'Informations de l'Union Départementale des Retraités FO de l'Hérault
Maison des syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

La tactique gouvernementale de la diversion ne passe pas

Relance du nucléaire, loi sur les énergies renouvelables, loi immigration, plan contre la fraude sociale, réforme des institutions, loi plein emploi... Autant de réformes envisagées par l'exécutif, en cours ou déjà réalisées, comme sur les énergies renouvelables, cela alors que le vent de la contestation sociale contre la réforme des retraites souffle très fort.

Les travailleurs la rejettent toujours, à 94%, et en demandent le retrait. L'utilisation du 49.3 par le gouvernement le 16 mars pour faire adopter la réforme a encore fait monter d'un cran le mécontentement.

Un sondage pour RTL et AEF Info indiquait ainsi le 17 mars que pour 82% des Français, ce 49.3 était une mauvaise chose. Un autre sondage (Elabe), publié le 20 mars, notait lui que deux Français sur trois ressentent de la colère face à ce passage en force.

Une loi « Plein emploi » en rattrapage?

Alors que le gouvernement tente des diversions, rien n'y fait : l'attention des travailleurs se porte toujours sur le combat contre la réforme des retraites. Les projets contrefeu ne produisent pas l'effet escompté, ainsi en est-il de la loi « Plein emploi » ou loi « Travail », qui viendrait donc après celle « relative au fonctionnement du marché du travail » (21 décembre 2022), portant notamment des mesures contestées sur l'Assurance chômage. Le gouvernement vise à ce qu'un texte soit adopté avant l'été. Le projet, aux contours encore flous, traiterait de la qualité de vie au travail, de l'organisation du travail (semaine de quatre jours), intégrerait l'ANI sur le « partage de la valeur », envisagerait d'améliorer les petites pensions des femmes mères de plusieurs enfants. Sans préciser s'il s'agirait de sanctions, il serait question aussi de mesures censées compliquer pour l'employeur les licenciements des plus de 55 ans... Ces dernières semaines, en parallèle du projet sur les retraites, le gouvernement tentait d'attirer l'attention sur ce projet fourre-tout, qu'il cherche à présenter comme une sorte de rattrapage social aux mesures de la réforme des retraites, notamment en ce qui concerne les femmes et les seniors. Mais, avec FO et dans l'intersyndicale, les travailleurs poursuivent eux la lutte contre une réforme des retraites que l'exécutif s'emploie à imposer depuis deux mois, et ce, au mépris de la démocratie sociale, s'est indignée FO avec l'intersyndicale.



L'intersyndicale déterminée donne rendez-vous le 6 avril

À l'appel de l'intersyndicale ce sont plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, jeunes et retraités qui se sont mis en grève et ont manifesté. Le monde du travail s'est une nouvelle fois mobilisé dans toute la France de façon massive et déterminée, pour le retrait de la réforme des retraites. La jeunesse a encore une fois été très présente dans les mobilisations.

Après deux mois d'un mouvement social exemplaire et inédit depuis 50 ans, très largement soutenu par la population, et un parcours parlementaire chaotique, l'absence de réponse de l'exécutif conduit à une situation de tensions dans le pays qui nous inquiète très fortement.

En ne répondant pas à la demande de retrait, en usant du 49.3, l'exécutif a fait le choix d'accentuer la crise démocratique et sociale. Pourtant, dès le début, les organisations syndicales et de jeunesse avaient prévenu l'exécutif du risque d'explosion sociale que pouvait provoquer cette réforme injuste, injustifiée et brutale.

Le gouvernement a la responsabilité de garantir la sécurité et le respect du droit de grève et de manifester. Alors que le calme a toujours caractérisé le mouvement, l'intersyndicale déplore le nombre de blessés.

Depuis des semaines, nos organisations ont fait preuve d'une grande responsabilité. Aujourd'hui encore, nous demandons au gouvernement de prendre la sienne.

L'intersyndicale soutient les mobilisations, manifestations, les actions intersyndicales et grèves qui perdurent depuis janvier. Elle appelle les millions de travailleurs et travailleuses, les jeunes et les retraités à continuer de se mobiliser.

Elle appelle à des rassemblements syndicaux de proximité définis localement et à une nouvelle grande journée de grève et de manifestations le jeudi 6 avril partout dans le pays.

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL

PARIS 29 & 30 MARS 2023

Le Comité Confédéral National Force Ouvrière réuni à Paris les 29 et 30 mars 2023 réaffirme l'indépendance de la Confédération Générale du Travail – FO vis-à-vis du patronat, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques. Plus que jamais, il entend placer son action hors de toute emprise politique et rappelle son attachement à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant.

Le CCN rappelle l'attachement de FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droit.

Il condamne les guerres et économies de guerre, dénonce les profiteurs de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et les travailleurs qui en subissent les effets en Ukraine, en Russie et ailleurs. Il soutient les syndicats des pays concernés et plus largement tous ceux qui militent dans le monde pour la paix et la justice sociale.

Retraites

Le CCN réaffirme son attachement à la retraite par répartition et au maintien de tous les régimes, dont les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires de retraite et la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Opposé à tout allongement de la durée de cotisation, tout recul de l'âge de départ à la retraite et toute disparition des régimes spéciaux, il condamne la contre-réforme principalement destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne. Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique dès que les conditions seront réunies, le retour au départ à la retraite à 60 ans.

Le CCN réfute l'analyse gouvernementale étayée par des projections macro-économiques contestables. Le CCN dénonce la stratégie du gouvernement qui avance masqué pour justifier sa réforme afin de faire des économies pour les dépenses publiques, voire détourner le salaire différé pour d'autres dépenses. Le CCN rejette un projet dogmatique, injuste, brutal et dangereux en termes de cohésion sociale car reposant sur des efforts demandés aux seuls travailleurs pendant que les allègements fiscaux, les exonérations des cotisations sociales et les aides publiques aux entreprises se multiplient sans la moindre contrepartie, ni condition, asséchant ainsi les recettes de nos régimes de retraites.

Le CCN exige l'engagement de véritables négociations sur l'emploi, notamment des seniors et la mise en œuvre effective de l'égalité salariale femmes-hommes. Il rappelle à ce titre, qu'une hausse de 10 points du taux d'emploi des seniors rapporterait 50 milliards de recettes supplémentaires à l'horizon 2030 et l'égalité salariale 6 milliards par an dès 2024.

Le CCN salue l'engagement des militants qui a permis de parvenir à un très haut niveau de mobilisation des travailleurs y compris par la grève dans l'unité la plus large possible, conformément au mandat du Congrès confédéral. Il condamne la surdité et le mépris du Gouvernement face à la colère légitime des travailleurs portée par les organisations syndicales.

Le CCN dénonce l'usage de l'article 49.3 de la Constitution, totalement inapproprié et inacceptable. Il soutient que l'exécutif par son entêtement, son arrogance et son mépris des travailleurs et de leurs représentants, porte la responsabilité de la situation dans le pays. Il rappelle les nombreuses alertes formulées sur le risque social et politique d'un passage en force.

Il dénonce le cynisme du président de la République qui, à travers une intervention totalement décalée, a jeté de l'huile sur le feu. Le CCN réaffirme sa condamnation de toute forme de violences.

Pour le CCN, la situation appelle une réponse politique urgente, qui ne peut être l'instrumentalisation des forces de sécurité contraintes par les ordres reçus de s'opposer aux travailleurs qui expriment légitimement leur colère.

Le CCN FO exige le retrait de ce texte. Il appelle les militants et salariés à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grèves avec détermination jusqu'au retrait, dans les valeurs que nous portons.

Le CCN se félicite qu'à l'occasion des mobilisations contre la réforme des retraites, le Président de la République ait renoncé au service national universel obligatoire face à la mobilisation massive de la jeunesse aux côtés des salariés avec leurs syndicats. Ce premier recul en appelle d'autres.

Salaires, pouvoir d'achat et justice sociale

Le CCN rappelle que les travailleurs subissent depuis 2022 une inflation insupportable. Il réfute l'analyse économique du gouvernement qui prône la modération salariale pour ne pas enclencher une spirale salaires/prix nourrissant l'inflation. Il rappelle que la moyenne des augmentations salariales et des pensions de retraite consenties se situe nettement en dessous du niveau de l'inflation et que les grands groupes engrangent des profits comme quasiment jamais alors que de nombreux ménages ne parviennent plus à faire face aux dépenses contraintes.

Le CCN revendique l'augmentation des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minimas sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation. Il revendique un coup de pouce significatif au SMIC pour le porter à 80 % du salaire médian.

Le CCN réaffirme son opposition à l'association capital/travail qui va à l'encontre du syndicalisme libre et indépendant. Le CCN rappelle la primauté du salaire et du salaire différé sur les autres dispositifs de rémunération.

Il revendique le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires seul susceptible d'éviter de nouvelles pertes de pouvoir d'achat difficiles pour l'ensemble des travailleurs qui étranglent les plus précaires.

Le CCN réaffirme en outre que les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires à l'amélioration des conditions de travail, aux investissements productifs, aux relocalisations et au respect de l'ensemble des normes légales.

Le CCN condamne la politique de destruction des services publics et revendique des investissements massifs pour tous les secteurs et en particulier pour la santé, l'éducation nationale, et ce de toute urgence. De la même manière, le CCN revendique une augmentation générale des salaires et le déblocage de l'indice dans la fonction publique.

Assurance chômage

Face aux problèmes économiques découlant de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, le CCN exige une indemnisation à 100 % du salaire des dispositifs d'activité partielle.

Le CCN revendique l'abandon des dernières réformes de l'assurance chômage qui ont des conséquences dramatiques pour les demandeurs d'emploi, et qui subissent la violence du chômage et n'ont pas choisi de s'y trouver. Il condamne la

modulation et la réduction de la durée de l'indemnisation en fonction de la situation du travail qui va placer les chômeurs, notamment les seniors, dans une situation matérielle extrêmement difficile.

Le CCN revendique le retour aux conditions d'indemnisation de la convention négociée en 2017 et à la gestion paritaire.

Le CCN s'oppose à toute attaque contre le droit de grève et réaffirme son opposition à toute réquisition. Il réaffirme son attachement aux libertés syndicales et à la liberté d'expression.

Le CCN appelle tous les travailleurs conscients des luttes à mener pour préserver les conquêtes sociales et gagner de nouveaux droits, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant de Force Ouvrière.

Le CCN appelle les militants, les salariés, les chômeurs, les retraités à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grèves avec détermination jusqu'au retrait en particulier le 6 avril, jour de la prochaine mobilisation interprofessionnelle.

Adoptée à l'unanimité moins 5 absentions

Rapport public annuel de la Cour des comptes 2023



Le 9 mars, la Cour des comptes a rendu son rapport annuel 2023 au Président de la République. Comme chaque année, elle fait un état des lieux de la situation des finances publiques : 2022 voit un net ralentissement de la croissance, à 2,6%. Pour 2023, la loi de finances 2023 avait été bâtie sur une prévision de croissance encore plus faible (1%).

La dette publique atteindrait 111,2% du PIB, soit près de 14 points au-dessus de son niveau d'avant crise, trois ans plus tôt.

Cour des comptes Pour Pierre Moscovici, Président de la Cour des comptes, «la situation actuelle des finances publiques déjà dégradée avant la crise sanitaire appelle maintenant une politique urgente». Le rapport dresse, par ailleurs, un bilan de la décentralisation 40 ans après. Pour l'institution, il faut redéfinir le mode de financement des finances locales, condition d'une meilleure efficacité des politiques territoriales. En termes d'action sociale, la Cour des comptes estime que les compétences étant trop éclatées (départements, communes, deux branches de la Sécurité sociale...), on assiste à «une dilution des responsabilités, qui deviennent difficiles à identifier par les usagers [...] Aucun acteur ne rend ainsi véritablement compte des actions déployées et de leurs résultats puisqu'il n'en a ni la maîtrise globale, ni même souvent une vision d'ensemble.

La pluralité des intervenants crée en outre des enjeux de coordination qui, mal appréhendés, peuvent dégrader la qualité de service.» **Ainsi, «les délais de prise en charge et d'accompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale apparaissent souvent excessifs [NDLR : 95 jours en moyenne pour l'accès au RSA, cinq mois et demi pour qu'un dossier de prestation de compensation du handicap soit traité, 4,8 mois pour l'allocation aux adultes handicapés]».**

Sensibilisation au dépistage de l'insuffisance cardiaque

Depuis le 13 mars, l'Assurance Maladie propose une seconde campagne nationale intitulée «Insuffisance cardiaque : et si votre cœur essayait de vous dire quelque chose ?». D'après une étude d'impact réalisée par BVA, la connaissance globale de l'insuffisance cardiaque est en progression.

En effet, 13% des seniors la citent spontanément comme étant une des maladies cardiaques qu'ils connaissent (+3% par rapport à juin 2022). Cette opération de sensibilisation a également permis de susciter un plus grand intérêt pour cette affection cardiaque : huit seniors sur dix estiment qu'elle incite à en savoir plus à son propos, et neuf sur dix à consulter leur médecin en cas d'apparition des symptômes.

L'étude met en avant des progrès dans le domaine du repérage des symptômes de la pathologie. Neuf seniors sur dix identifient une fatigue importante comme un symptôme (88%, +6 points), de même qu'un essoufflement inhabituel (87%, +4 points). Sept seniors sur dix citent l'apparition d'œdèmes sur les pieds et les chevilles (70%, +8 points) et 37% évoquent une prise de poids rapide (+11 points).

Malgré le succès de la première campagne, les sondés ont encore des idées fausses sur l'insuffisance cardiaque : 40% ne la connaissant que de nom et 49% pensant qu'elle est guérissable. Bien que la plupart sachent que la maladie réduit les capacités physiques et peut entraîner des hospitalisations et des décès, 67% minimisent ses effets sur les activités quotidiennes.

Chiffres 2022 des prestations de solidarité

Selon la Dress (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) à la fin décembre 2022, 1,89 million de foyers bénéficient du RSA (Revenu de solidarité active), soit une baisse de 2,1% par rapport à l'année précédente.

Le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité a progressé de +4,7% en un an pour atteindre son plus haut niveau depuis sa mise en place, dépassant pour la première fois le seuil de 4,8 millions de bénéficiaires.

Concernant les effectifs de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés), ils augmentent sur l'année 2022 avec +3,6% tandis que le nombre d'allocataires d'une aide au logement baisse en 2022 (-1,3%). Cette baisse s'avère moins importante que celle enregistrée en 2021 (-8,8%), année marquée par la mise en place de la «contemporanéisation» des aides au logement.

Les bénéficiaires de l'ASS (Allocation spécifique de solidarité) sont moins nombreux avec une baisse marquée à hauteur de -16,1% entre novembre 2021 et novembre 2022, soit 280 000 allocataires en novembre.

Enfin, pour ce qui est des effectifs de la Garantie jeune, qui baissent depuis la mise en place du contrat d'engagement jeune en mars 2022, celui-ci voit son nombre de bénéficiaires augmenter, passant de 51 900 en mars à 168 900 en novembre 2022.

Histoire de la retraite en France (2)

1991 : le livre blanc sur les retraites

Le Livre blanc sur les retraites, préfacé par le Premier ministre de l'époque Michel Rocard, pose pour la première fois la question des conséquences du vieillissement de la population sur l'équilibre du système de retraite. Plusieurs pistes de réformes sont proposées :

- allongement de la durée de cotisation,
- allongement de la durée de référence pour le calcul des pensions (au-delà des 10 meilleures années),
- indexation des pensions sur les prix,
- création de mécanismes de retraite supplémentaire par capitalisation.

Ces propositions ont toutes été mises en oeuvre par la suite et servent toujours de base à la réflexion lors de chaque nouvelle réforme du système des retraites.

1993 : réforme Balladur

Cette réforme s'inscrit dans la continuité du « Livre Blanc » de 1991 et prévoit notamment pour les salariés du privé :

- l'allongement progressif de la durée minimum de cotisation de 37,5 ans à 40 ans (soit 150 à 160 trimestres),
- le changement du mode de calcul des pensions, dont la période de référence pour le calcul des retraites passe des 10 meilleures années de salaire aux 25 meilleures années,
- l'indexation des pensions versées aux retraités sur les prix et non plus sur les salaires,
- la création du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) qui prend en charge l'ensemble des dépenses de solidarité (minimum vieillesse, prise en compte des trimestres de chômage, majoration pour enfants à charge...).

1999 : création du Fonds de réserve des retraites

Le gouvernement Jospin crée le Fonds de réserve pour les retraites (FRR). Ce fonds d'investissement est destiné à aider le système des retraites à affronter le choc démographique du papy-boom. Il vise à assurer la pérennité du régime par répartition. Il est alimenté par une taxe sur les revenus du patrimoine et des placements, et par des dotations exceptionnelles.

2000 : création du COR

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a pour mission d'assurer le suivi du système des retraites et d'éclairer l'action publique par son expertise et ses propositions. Il est composé d'élus, d'experts, de représentants de l'Etat, des partenaires sociaux et de la société civile.

2003 : réforme Fillon

En 2003, cette réforme prévoit notamment :

- l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans (164 trimestres) en 2012,
- l'alignement progressif de la durée de cotisation du public sur celle du privé,
- l'instauration d'un système de surcôte pour encourager le report de départ en retraite,
- la création de nouveaux produits d'épargne retraite par capitalisation (Perp, Perco, PERE),
- la mise en place de rendez-vous réguliers tous les 4 ans pour décider de l'évolution future du système en fonction de l'accroissement de l'espérance de vie.
- la création de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) qui sera mise en place en 2005.

2007 : réforme des régimes spéciaux

La plupart des régimes spéciaux s'alignent progressivement sur le régime de la fonction publique :

- la durée de cotisation est alignée sur celle du public,
- un mécanisme de surcote / décote est instauré,
- la période de référence pour le calcul de la pension devient les 6 derniers mois de carrière au lieu du dernier mois,
- la revalorisation des pensions est indexée sur les prix et non plus sur les salaires.

2010 : réforme Woerth

Une nouvelle réforme est mise en place en 2010 pour 2 raisons :

- les précédentes réformes n'ont pas permis de résorber le besoin de financement du système des retraites,
- le déficit s'aggrave en 2010 (32 milliards d'euros) suite à la crise de 2008.

De plus, la crise a généré de la part des acteurs internationaux une attente forte en matière de maîtrise des finances publiques. La réforme Woerth de 2010 prévoit donc :

- l'allongement progressif de la durée d'assurance et un recul de l'âge de départ à 62 ans,
- le report à 67 ans de l'âge automatique de la retraite à taux plein,
- des restrictions sur les conditions d'accès au dispositif « carrière longue ».

Parallèlement, le COR publie 2 rapports importants début 2010 :

- en janvier, son 7ème rapport est consacré aux différents scénarios possibles de remise à plat du système de retraites,
- en avril, le 8ème rapport actualise les projections financières à l'aune des conséquences de la crise économique.

FO réclame une hausse des cotisations vieillesse et une taxation de nouveaux revenus du capital et propose notamment une taxe de 3 % sur les bénéficiaires non réinvestis et des cotisations sur l'intéressement, la participation et les stock-options.

2014 : réformes Ayrault et Touraine

Les réformes Ayrault et Touraine de 2014 prévoient :

- l'instauration d'un compte pénibilité à points pour les emplois difficiles, permettant de partir plus tôt à la retraite,
- un nouvel allongement progressif de la durée d'assurance,
- l'abaissement de la valeur d'un trimestre à 150 fois le smic horaire brut,
- de nouvelles possibilités de rachat de trimestres,

FO s'inquiète que la réforme n'est probablement pas la dernière: "Le premier ministre a pris les chaussons de M. Fillon puisqu'il prolonge ce qu'avait fait M. FILLION en 2003, à une époque où il n'était pas d'accord. Personne ne peut garantir que cette réforme sera " La Der des Ders", ce qui justifie qu'on appelle à mobiliser le 10 septembre 2014."

Fin??? Suite le 14 avril

La part des Français se sentant moins bien protégés a progressé de 17 à 22%

Aéma Groupe (groupe mutualiste né du rapprochement entre Aésio mutuelle et Macif) vient de publier la deuxième édition de l'**Observatoire de la Protection sociale des Français**, réalisé avec l'Ifop.

En un an, la part des Français s'estimant mal protégés a grimpé de 17% à 22%. Leurs deux principales préoccupations pour la société sont le pouvoir d'achat (44%) et le changement climatique (31%), plus de la moitié (55%) d'entre eux se considérant comme des anxieux climatiques.

Le vieillissement (52%), la santé (43%) et le pouvoir d'achat (32%) s'imposent comme leurs trois principales sources d'inquiétude pour eux et pour leurs proches.

Actualité oblige, les Français sont également préoccupés par la préparation de leur retraite (sur l'aspect financier) et demandent à être davantage accompagnés (21%) sur ce sujet.

Une personne interrogée sur 5 attend que les assureurs soient «acteurs de changement» pour l'accès aux soins médicaux (22%), la prévention santé (18%) et le pouvoir d'achat (18%). Face aux risques, les proches (54%, -8 points) et le corps médical (44%, -5 points) restent considérés comme les acteurs «qui apportent le plus de protection malgré une légère baisse par rapport à 2021», devant les acteurs institutionnels.

Concernant le sentiment de protection apporté par les assureurs mutualistes, le groupe souligne une forte hausse à 22%, (soit +9 points). Ces acteurs marquent ainsi l'écart avec les assureurs traditionnels (15%).

MS 17/03/2023

Cumul d'une pension d'invalidité et de revenus d'activité : FO réitère sa demande de suppression du plafond

Les nouvelles modalités applicables dans le cadre du cumul pension d'invalidité et revenus d'activité ont provoqué chez des milliers de pensionnés des pertes de revenus considérables.

Pour rappel, l'instauration d'un plafond dans le décret n° 2022-257 du 23 février 2022 a eu pour conséquence de réduire ou de supprimer purement et simplement la pension d'invalidité lorsque le cumul entre la pension d'invalidité et les revenus d'activité dépasse le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Cette réduction brutale et imprévue des revenus s'est parfois accompagnée d'une suspension voire d'une suppression de la rente complémentaire versée par les organismes de prévoyance. C'est pourquoi FO revendique que soit versée aux pensionnés la pension d'invalidité de base qui leur est due, et qui constitue souvent l'élément générateur du versement de la part complémentaire, afin de maintenir le versement de cette rente, pour que ces salariés ne perdent ni l'une ni l'autre !

Par ailleurs, l'effet rétroactif de ces mesures à compter du 1^{er} avril s'est accompagné de demandes de remboursement d'indus qui pouvaient atteindre plusieurs milliers d'euros. À la suite de l'instruction donnée aux caisses primaires d'assurance maladie visant leur annulation, ces demandes de recouvrement d'indus sont désormais nulles et non avenues. FO s'en félicite.

FO sera vigilante quant à la suite qu'entend donner la ministre déléguée chargée des personnes handicapées, qui a fait part de sa volonté de "corriger ces répercussions contraires aux intentions du législateur et à l'esprit du décret".

Pour FO, seule la suppression pure et simple du plafond contenu dans le décret précité permettra d'inciter les pensionnés à conserver ou retrouver un emploi et ainsi de prévenir la désinsertion professionnelle.

Viellir n'est, au fond, pas autre chose que n'avoir plus peur de son passé. Stefan Zweig

Sourions... 😊😊😊

Visite de Charles III reportée.

Tu m'étonnes. On gueule contre la retraite à 64 ans et il reçoit un gars qui a attendu 74 ans pour commencer à travailler.

Ecolo

Le mouvement contre la réforme des retraites montre que les Français sont à la pointe de la lutte contre les énergies fossiles : Ils ne veulent pas aller au charbon deux ans de plus.



Nouvelles fissures dans 2 centrales nucléaires

EAU: VERS UN PLAN SOBRIÉTÉ



NE ME FAITES PAS CROIRE QUE VOUS NE POUVEZ PAS BOGGER DEUX ANS DE PLUS!

